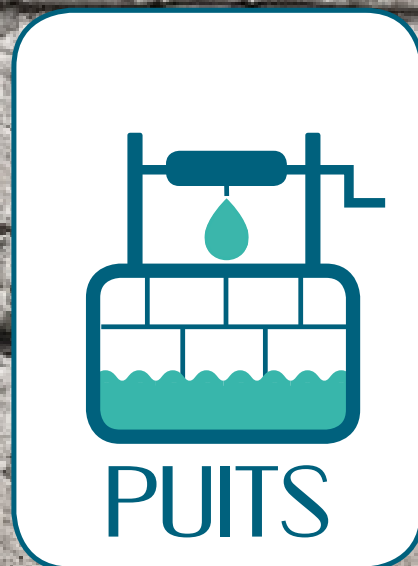
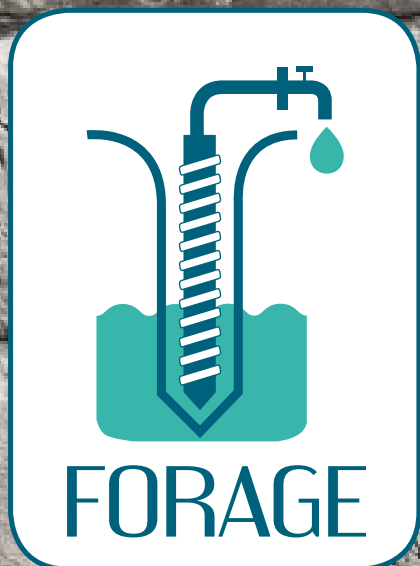


*J'utilise un puits,
Je souhaite faire un forage,
Je le déclare !*

« TOUT PARTICULIER UTILISANT OU SOUHAITANT RÉALISER UN OUVRAGE DE PRÉLÈVEMENT D'EAU SOUTERRAINE (PUITS OU FORAGE) À DES FINS D'USAGE DOMESTIQUE DOIT DÉCLARER CET OUVRAGE OU SON PROJET EN MAIRIE. »

DÉCLARATION DES PRÉLÈVEMENTS PRIVÉS



DEMANDEZ CONSEIL EN MAIRIE

